



GUIDE DE LA RENTRÉE 2022 - 2023



Chers parents,

Nous espérons que vous avez toutes et tous passé un agréable été de détente et de repos en famille pour entamer cette nouvelle année scolaire de la meilleure façon qu'il soit.

Malgré une reprise de la pandémie en juin dernier, nous espérons que celle-ci ne sera que de courte durée et que nous aurons le plaisir de nous retrouver tout au long de l'année, sans restriction, autour de manifestations et animations organisées par la Municipalité.

Comme chaque année, nous avons profité de la période estivale pour faire des travaux dans les différentes écoles, de peinture, de rénovation ou de réhabilitation. Vos enfants reprendront ainsi le chemin de l'école dans de bonnes conditions.

Pour les familles dont les enfants fréquentent les accueils périscolaires et/ou de loisirs, nous avons mis en place via le « portail famille » le paiement par prélèvement. Ce processus tant attendu devrait faciliter vos démarches administratives.

Le service scolaire reste à votre écoute pour vous aider, vous orienter ou vous conseiller. Vous pouvez le contacter par mail : scolaire.enfance@lafertealais.fr

L'Equipe municipale vous souhaite une bonne rentrée.

Le Maire

Mariannick MORVAN

Adjointe aux affaires scolaires

Alexa PELAGE

LE TEMPS D'ACCUEIL DE VOS ENFANTS

Accueils Périscolaires

Les enfants sont encadrés, dans chaque lieu d'accueil, par une équipe d'animation composée d'un directeur et d'animateurs communaux qualifiés.

Horaires :

- Le matin : à partir de 7h et jusqu'à l'ouverture de l'école.
- Le soir : de 16h30 (après la classe) à 19h

Les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h.



Lieux d'accueil :

- Aquarelle (Bd Angot) : pour les enfants scolarisés à l'école maternelle Angot ou à l'école élémentaire Louis Moreau.

Les enfants scolarisés à l'école maternelle Angot sont transportés en bus communal jusqu'à celle-ci accompagnés par une animatrice.

- La Maison pour Tous (rue du plateau) : pour les enfants scolarisés dans le groupe scolaire des Vieilles Vignes

Facturation :

Elle est calculée selon une grille tarifaire reprenant 8 quotients familiaux*.

Quotient Familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Non Fertois
Tarif à la 1/2 heure matin ou soir	0,48	0,55	0,61	0,67	0,74	0,80	0,86	0,92	1,40

*le quotient varie selon vos revenus. Il est important de fournir, dès la rentrée scolaire, votre feuille d'imposition sur le revenu (déclaration 2021 sur les revenus 2020) sur votre espace personnel dans le portail famille. Faute de document fiscal, le tarif maximal sera appliqué.

Accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

Horaires :

A partir de 7h30 et jusqu'à 18h30. L'accueil se fait en demi-journée matin ou après-midi (avec ou sans repas) ou en journée complète.

Demi-journée sans repas	Demi-journée matin avec repas	Demi-journée après midi sans repas	Demi-journée après midi avec repas	Journée complète
À partir de 7h30 et jusqu'à 12h	À partir de 7h30 et jusqu'à 13h30	À partir de 13h30 et jusqu'à 18h30	À partir de 12h et jusqu'à 18h30	À partir de 7h30 et jusqu'à 18h30

Lieux d'accueil :

- Maison de l'Enfance (près du gymnase) pour les 3-5 ans (maternels)
- Aquarelle (Bd Angot) pour les 6-11 ans (élémentaires)

Inscriptions :

Toutes les inscriptions/désinscriptions doivent être réalisées sur le portail famille au plus tard le jeudi 12h pour le mercredi suivant. Le portail famille vous permet également de trouver toutes les informations utiles sur les accueils périscolaires et de loisirs.

Pour les vacances scolaires, après la date de clôture des inscriptions/désinscriptions, l'annulation de celles-ci ne sont possibles que sur présentation d'un justificatif médical.

Facturation :

Le tarif comprend l'accueil journalier par l'équipe d'animateurs, les animations, les sorties, le repas du midi et le goûter si ces options sont choisies par la famille.

Toute journée réservée est due sauf sur présentation d'un certificat médical.

Une pénalité de 10€ sera facturée aux familles venues chercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de fermeture. Au bout de 3 majorations, une exclusion provisoire pourra être envisagée.

Quotient familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Non Fertois
1/2 jour sans repas	3,15	3,63	4,12	4,60	5,08	5,57	6,05	6,53	10,5
1/2 jour avec repas	5,25	6,08	6,91	7,74	8,57	9,40	10,23	11,06	17,85
Journée avec repas	8,4	9,71	11,03	12,34	13,65	14,96	16,28	17,59	28,35



LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les jours d'école

La restauration scolaire est proposée chaque midi aux enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires à partir de 11h30.

Les repas sont fournis par notre prestataire «Yvelines Restauration».

Les menus sont consultables sur le site de la ville et par voie d'affichage dans les écoles.

Deux restaurants scolaires selon les écoles fréquentées :

- Bd Angot : restaurant des écoles Angot et Louis Moreau
 - Rue du plateau : restaurant des écoles des Vieilles Vignes

Tarif :

Celui-ci est calculé en fonction des ressources de la famille. Nécessité de déposer dès la rentrée scolaire votre avis d'imposition n-1 sur le portail famille (déclaration 2021 sur les revenus 2020).

Quotient familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Non Fertois
Tarif repas	1,58	2,00	2,42	2,84	3,26	3,68	4,10	4,52	7,35
Tarif repas PAI*	1,05	1,33	1,61	1,89	2,17	2,45	2,73	3,00	4,90

*repas PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : panier repas fourni par les familles pour un élève souffrant d'intolérances ou d'allergies alimentaires. (sur attestation médicale)

Paiement :

La facturation se fait sur le mois suivant la fréquentation. Les familles pourront régler celle-ci auprès du Trésor Public (par carte bancaire, chèque ou en prélevement automatique).

À noter : En cas de présence sans réservation ou d'une absence sans justificatif médical, une majoration de 5 Euros sera appliquée en supplément du tarif en vigueur.



ÉTUDE SURVEILLÉE

À partir du CP, les enfants peuvent fréquenter les études surveillées de 16h30 à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi dès le lundi 6 septembre.

Les inscriptions sont obligatoires et doivent également se faire sur le portail famille.

À l'inscription, les parents inscrivent l'enfant 1,2,3 ou 4 jours par semaine. Toute présence constatée sans inscription préalable se verra majorée de 5 € pour l'absence de réservation. Toute journée réservée sera considérée comme due, sauf sur présentation d'un certificat médical.

À la sortie de l'étude, les enfants peuvent se rendre à l'accueil périscolaire qui les accueille de 18h à 19h sur demande des parents.

Les parents s'engagent pour un meilleur encadrement des enfants pendant l'étude surveillée à inscrire leur(s) enfant(s) de manière régulière.

Tarif :

Le tarif est calculé en fonction des ressources de la famille. Un tarif dégressif est appliqué en fonction du quotient familial. Veuillez fournir au service scolaire muni de votre avis d'imposition 2021 (revenus 2020).

Quotient Familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Non Fertois
Tarif à la prestation	1,26	1,47	1,68	1,89	2,1	2,31	2,52	2,73	5,25

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport périscolaire est gratuit et assuré par la commune. Il ne concerne que les trajets école-cantine et école-accueil pré et post scolaire.

Les enfants sont sous les responsabilités de l'accompagnateur lorsqu'ils sont à l'intérieur du véhicule ou d'animateurs si le trajet se fait à pieds.

Le transport scolaire est payant et organisé par la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE). Une prise en charge à hauteur de 15€ sera effectuée par la CCVE. Seuls les établissements publics ou privés sous convention avec l'Etat peuvent en bénéficier. Les familles auront à régler la somme de 58€ pour l'année.

Un dossier est à déposer à la CCVE afin d'obtenir une carte de transport (dossier téléchargeable sur le site de la CCVE).

Les enfants restent sous la responsabilité

des parents ou de l'accompagnateur à la montée et à la descente du car.

Il en va de la responsabilité des parents d'accompagner et de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'arrêt du car (faire autorisation écrite pour signaler un tiers susceptible de récupérer le ou les enfants).

Les horaires et les points d'arrêts sont disponibles en mairie.

Le règlement intérieur doit être respecté sous peine d'exclusion.



TROUBLE DE LA SANTÉ (PAI)

Pour les enfants ayant un trouble de la santé (allergie, maladie chronique, asthme...) un protocole d'accueil individualisé (PAI) peut-être mis en place afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Le document est disponible auprès du directeur d'école.

Le protocole informe des conduites à tenir et des traitements à apporter en cas de problème. Les médicaments et l'ordonnance doivent être fournis avec le protocole aux structures accueillant l'enfant. Le contrôle des dates de péremption et l'entretien du matériel sont sous la responsabilité des familles.

En cas d'allergie ou intolérance alimentaire, le médecin traitant peut demander la mise en place d'un panier repas. Dans ce cas, la famille doit fournir le repas du midi et le goûter chaque jour dans un sac glacière. Celui-ci sera déposé chaque matin et récupéré chaque soir.

En cas de non-prescription d'un panier repas par le médecin, aucun aliment ne sera proposé à l'enfant.

En cas de traitement ponctuel, les agents communaux (ATSEM, animateurs) peuvent administrer des médicaments durant les temps périscolaires à condition de fournir :

- L'ordonnance médicale
- Les médicaments prescrits, dans l'emballage
- Une attestation parentale autorisant le personnel à administrer le traitement.

LE PORTAIL FAMILIAL

Le portail famille a été mis en place en 2021 sur la commune afin de proposer un espace individuel sécurisé qui permettra de réaliser toutes les inscriptions nécessaires aux différents services périscolaires et extrascolaires.

Chaque famille à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe peut ajouter ou annuler des réservations pour les repas, l'accueil pré ou post périscolaire, l'accueil du mercredi et l'accueil de loisirs pendant les vacances. Les familles peuvent également consulter ou modifier leur dossier et contacter le service enfance en cas de besoin.

The screenshot shows the homepage of the Berger-Levavult family portal. At the top, there is a navigation bar with links for Accueil, Mon espace citoyen, Espace famille, and Espace facturation. The main header reads "Connectez-vous au Portail" and includes fields for email ("scolaire_enfance@atelieraais91590.acceuil") and password, along with "Se connecter", "Je n'ai pas à me connecter", and "Créer un compte" buttons. To the right, there is a section titled "Actualités" with the message "Aucune actualité renseignée". Below the login area, there are three cards: "Mon espace citoyen" (with a house icon), "Espace famille" (with a family icon), and "Espace facturation" (with a laptop and documents icon). A footer note says "Vous avez effectué une démarche et souhaitez suivre son avancement" followed by a "Suivi de ma demande" button.

LA TARIFICATION

Les tarifs sont établis en fonction des ressources de la famille. Un tarif dégressif est appliqué en fonction du quotient familial.

Le calcul du quotient s'obtient de la façon suivante :

Revenu global figurant sur l'avis d'imposition des deux parents

(revenu fiscal de référence)

/

Le nombre de personnes vivant au foyer X 12

Le nombre de parts : un adulte ou un enfant déclaré est égal à 1 part (1 part supplémentaire pour un enfant porteur de handicap)

Justificatifs à fournir :

- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- À défaut, avis de situation déclarative pour justifier de vos revenus et charges auprès des tiers

En cas de non-présentation de l'avis d'imposition 2021, la tranche de quotient familial maximale sera appliquée.

Facturation :

Les factures ou «avis des sommes à payer» sont à régler au trésor public.

Celles-ci sont adressées environ 4 semaines après le mois concerné, du fait de leur traitement par le centre des impôts.

À noter : En cas d'absence de réservation (restauration, étude, accueil pré et post scolaire, accueil de loisirs), les familles se verront majorer d'une pénalité de 5€ par service et par enfant en plus du tarif de base.

En cas d'absence de l'enfant, un justificatif médical devra impérativement être transmis au service scolaire dans les 3 jours suivant le 1er jour d'absence. Dans le cas contraire, le service restera facturé.

En cas de grève des enseignants ou des employés communaux, les prestations réservées et non consommées ne seront pas facturées.



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2022-2023

Rentrée scolaire	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Vacances de La Toussaint	Du vendredi 21 octobre 2022 au soir au lundi 7 novembre 2022 au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 16 décembre 2022 au soir au mardi 3 janvier 2023 au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 17 février 2023 au soir au lundi 6 mars 2023 au matin
Vacances de printemps	Du vendredi 21 avril 2023 au soir au mardi 9 mai 2023 au matin
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2023 au soir

VOS CONTACTS

Service Enfance

Responsable : M. Bastien GREFFIN
01 69 90 88 53
scolaire.enfance@lafertealais.fr

Adjointe au Maire chargée de Scolaire, de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport :

Mme Alexa PELAGE
a.pelage@lafertealais.fr

Accueil périscolaire des V.V.

Maison Pour Tous (rue du plateau)

01 64 57 50 08

06 08 28 71 57

direction.acm@lafertealais.fr

Accueil loisirs élémentaire Aquarelle

(Bd Angot)

01 64 57 52 74

06 83 45 86 82

alsh.aquarelle@lafertealais.fr

Accueil loisirs maternel

Maison de l'Enfance (derrière le gymnase)

01 69 90 96 67

06 08 28 71 57

direction.acm@lafertealais.fr

École Maternelle Angot

Directrice : Mme Bérangère HELIARD

01 64 57 61 99

0910585s@ac-versailles.fr

École élémentaire Louis Moreau

Directrice : Mme Laeticia JAVIER

01 64 57 61 29

0910137e@ac-versailles.fr

École Maternelle Vieilles Vignes

Directrice : Mme Sandrine CHAMBON

01 64 57 60 91

0911833y@ac-versailles.fr

École Élémentaire Vieilles Vignes

Directrice : Mme Corinne CARLIER

01 64 57 60 10

0911832x@ac-versailles.fr